

Interventions de la CGT

Fiches emplois repères

La collectivité offre à ses agents un panel de missions tant pour la filière administrative que technique. Les missions que détiennent les agents de la collectivité sont définies par des fiches emplois repères.

Deux groupes de travail ont eu lieu pour échanger sur les fiches emplois repères et apporter des modifications.

Les fiches emplois repères pour lesquelles des modifications doivent être validées à ce CT sont les suivantes :

Pour la catégorie A

- ▣ Adjointe(e) au DGA Manager(euse) de direction
- ▣ Manager(euse) adjointe de Direction – Manager(euse) intermédiaire
Manager(euse) adjointe intermédiaire
- ▣ Manager(euse) de proximité

Pour la Catégorie B

- ▣ Manager(euse) Opérationnelle

Pour la Catégorie C

- ▣ Responsable d'équipe technique

Dès le premier groupe de travail, la **CGT** s'interrogeait sur la suppression de la notion de **Attaché et Ingénieur** du cadre d'emploi de référence pour les fiches emplois repères Adjoint(e) au DGA et Manager(euse) de direction Manager(euse) adjointe de Direction. Après échanges, ces notions ont été réattribuées. Concernant la fiche emploi repère de la catégorie C - Responsable d'équipe technique, la **CGT** a demandé le retrait de la notion Aptitude à la conduite de véhicule (permis B).

Le comité technique d'octobre 2020 a validé l'emploi repère linge/lingère.

Sur la fiche emploi repère de la catégorie C - Responsable d'équipe technique, il a été ajouté dans les compétences techniques la mission « linge » avec la notion Permis obligatoire.

La **CGT** vous rappelle la notion du recrutement au sein de la collectivité.

En matière de recrutement, les LDG contribuent à :

- Adapter les compétences à l'évolution des métiers,
- Diversifier les profils,
- Valoriser les parcours professionnels,
- Garantir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes,
- Lutter contre les discriminations.

En visitant le site du Conseil Régional de Normandie via les réseaux sociaux, notre collectivité prône le :

Se Former En Apprentissage

L'apprentissage est avant tout une voie d'excellence synonyme de réussite, d'emploi, d'épanouissement personnel et professionnel. Tous les diplômes du CAP au Master peuvent être obtenus via l'apprentissage dans tous les secteurs. L'apprentissage est une manière d'accéder plus vite au marché du travail. Sept mois après leur formation, 74% des apprentis occupent un emploi.

Le concept Emploi Normandie

Par les parcours –Un métier- Je m'oriente- Je me forme-je trouve un emploi

Emploi Normandie met en relation des entreprises avec des chercheurs d'emploi formés ou en cours de formations financées par la Région Normandie en se basant sur un portefeuille de compétences, selon des critères géographiques, de mobilité ...

Emploi Normandie utilise des systèmes intelligents de rapprochement des compétences acquises ou en cours d'acquisition avec les besoins exprimés par les entreprises en recherche de collaborateurs formés ou en cours de formation. Qu'il existe ou non des diplômés en lien avec le métier recherché, d'autres compétences, des qualités personnelles ou des savoir-être (travail en équipe, sens du relationnel, capacité d'adaptation...) peuvent faire la différence lors d'un recrutement.

Concernant la formation initiale « Entretien des textiles », il n'est pas mentionné le module (accès au permis de conduire).

L'objectif premier des jeunes qui se forment pour un métier par le biais de l'apprentissage ou la formation initiale est d'avoir un diplôme, un travail, l'évolution du permis de conduire se fait généralement par la suite.

Certes s'ils peuvent conjuguer les deux cela est encore mieux.

Madame la Présidente, mesdames, messieurs les Elus, la **CGT** vous interroge :

Comment encourager les jeunes sortant d'une scolarité avec un CAP entretien des textiles à postuler sur un métier de linge-linge s'il est imposé la mention aptitude au permis de conduire sur les fiches de postes, ces mêmes fiches de postes qui paraissent sur le site Viking dans la rubrique la Région recrute ?

D'ailleurs, un poste linge/linge est ouvert au lycée Maupassant.

Il existe dans les lycées de notre collectivité ainsi que dans les lingerie mutualisées pas moins de linge/linges.

Tous les agents de la collectivité n'ont pas le permis et n'ont pas non plus la vocation pour le passer.

Le fait de mettre la mention aptitude au permis de conduire va automatiquement dissuader les candidats potentiels à postuler sur les futurs postes linge/linge.

Peut-on supposer que dans cette collectivité, le fait de ne pas avoir le permis de conduire a un caractère handicapant ? Cela ne reste handicapant que pour certains métiers car à part les fiches emplois repères des chauffeurs et les linge/linges, la mention aptitude au permis de conduire n'est inscrite sur aucune autre.

Dans le rapport annuel « Egalité femmes-hommes » qui nous est présenté à ce CT, nous vous invitons à prendre connaissance de l'EDITO du Président et de prendre le temps d'analyse de ce rapport très intéressant, mais ne paraissant pas objectif, selon la **CGT**, en matière de discrimination.

La **CGT** demande le retrait de la mention aptitude au permis de conduire aussi bien sur les fiches emplois repères Linge/linge, comme sur celle du RET Linge/linge et a des propositions à vous faire pour que cette notion de transport de linge soit exécutée de manière efficace.

Tableaux des emplois

Concernant le tableau des emplois , un envoi de version 2 à 17h30 à la veille du Comité Technique fait apparaître une différence de 365 postes entre votés et pourvus

Nous constatons que les postes non pourvus sont majoritairement sur la filière technique.

La CGT vous interroge sur la volonté de la collectivité concernant la déprécarisation

Convention objectif et moyens (maintenance EPLE)

En parcourant l'annexe 3.1 à la convention d'objectifs et des moyens ,les agents de maintenance des lycées se voient attribuer des missions qui jusqu'à présent étaient effectuées par les équipes mobiles ou par des prestataires extérieurs.

Une fois encore, les dérives vont s'accroître sans pour autant savoir si les collègues pourront travailler en toute sécurité

Une question a été posée sur la dotation des agents de maintenance des lycées concernant l'intervention sur les terrasses, les vides sanitaires et des surfaces non incluses sur la dotation

Nous avons à ce jour aucune réponse de votre part

Plan de formation

Lors de la préparation du comité technique, la CGT a demandé des dates fixes pour les formations et justifications argumentées de refus par les chefs de service

Par ailleurs, le compte personnel de formation (CPF) est un droit.

Pourquoi la collectivité imposerait des conditions et des commissions de contrôle.